

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **83 (1947)**

Heft 30

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE. : Congrès de la F.I.A.I. 1947. — **Vaud** : Le statut est sans toit. — Un passage difficile. — Ecoles normales. — A l'école supérieure et au gymnase des jeunes filles de Lausanne. — Association des maîtresses de travaux à l'aiguille. — **Genève** : † A. Oltramare. — O.S.L. : Résultat de l'exercice 1946-47. — Théâtre de la Comédie. — **Neuchâtel** : La réforme de notre formation professionnelle. — † Ed. Dabre. — **Communi- qués** : Macolin, école fédérale de gymnastique et de sports. — Semaine romande de pédagogie pratique. — Placement.

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE LA F. I. A. I. 1947

Une délégation de la S. P. R., composée du soussigné et du bulletinier, a participé, du 1er au 5 août dernier, à Edimbourg, au deuxième congrès d'après guerre de la Fédération internationale des associations d'instituteurs.

Il suffira de rappeler ici que cette fédération, dont la S. P. R. est membre fondateur, s'est fixé comme but le développement dans le monde de l'école populaire, l'amélioration de la préparation et de la situation des maîtres et la défense de la paix, cela en dehors de toute considération d'ordre politique ou confessionnel, pour faire saisir combien, aujourd'hui, nous avons de motifs de collaborer à son œuvre et combien nos collègues étrangers ont droit d'attendre de nous un appui efficace.

Le congrès, auquel treize pays étaient représentés, s'était proposé trois sujets d'étude :

- La rééducation de l'Allemagne.
- La place de la F. I. A. I. dans les diverses fédérations internationales de l'enseignement et ses rapports avec celles-ci.
- L'éducation et la formation professionnelle de la jeunesse après l'école.

C'était là un beau programme, mais trop ambitieux, on le vit bientôt. En réalité, et il faut le dire à notre déception, aucun de ces trois sujets ne put être traité à fond et le dernier, si intéressant pourtant, ne fut pas effleuré.

Il ne nous sera donc pas possible de donner à nos collègues ce que nous allions chercher à Edimbourg, ce précieux bagage d'informations, et des directives qui devraient créer une certaine unité de préoccupation dans les associations d'instituteurs affiliées et qui constituent la raison d'être de la F. I. A. I.

Nous nous contenterons d'indiquer les thèses formulées à propos de ce sujet si capital pour l'avenir de l'Europe et de la paix du monde : la rééducation de l'Allemagne. Ces thèses, qui ne semblaient soulever

aucune opposition, n'ont toutefois pas pu être soumises à l'approbation du congrès. Elles donnent cependant une indication utile sur l'inspiration de la F. I. A. I. et ses préoccupations actuelles :

« Il a été décidé au Congrès de Genève (août 1946) d'entrer en relations avec les instituteurs allemands restés fidèles aux organisations indépendantes qui, avant la domination hitlérienne, s'étaient prononcées en faveur d'un enseignement donné dans l'esprit de la conciliation des peuples.

Ce contact a été établi.

1. Un second pas conduit à une coopération ainsi justifiable :
 - a) La rééducation du peuple allemand, pour ne pas être superficielle et illusoire, doit être conduite dès l'école populaire par des éducateurs allemands qui ressentent eux-mêmes la nécessité de cette rééducation.
 - b) On ne peut atteindre efficacement les éducateurs dans leur ensemble que par leurs organisations professionnelles.
2. Une action réelle suppose une étude en commun des moyens pratiques permettant :
 - a) D'éliminer les hautes personnalités officielles de l'enseignement qui ont patronné les pratiques du nazisme, et les persécuteurs avérés des éducateurs résistant au nazisme.
 - b) D'instituer dans les écoles normales allemandes rénovées une organisation administrative, une méthode d'éducation et une formation civiques qui favorisent notamment le développement harmonieux de l'individualité et dissolvent le goût et le sens de l'obéissance passive dans le respect de la personne humaine et du droit fondé sur la justice et non sur la violence.
 - c) De réorganiser les écoles allemandes dans leurs méthodes, leurs programmes, leur matériel scolaire (manuels et appareils accessoires d'enseignement), en vue d'y faire pratiquer une compréhension loyale et sympathique des peuples basée sur l'apport de chaque nation aux progrès de la civilisation.
3. Il est indispensable que des « cours d'été » et des « écoles de cadres » soient institués en Allemagne, à l'usage des instituteurs et professeurs allemands, en vue de la culture internationale du personnel enseignant.

Ces organisations, du type « semaine » ou « quinzaine d'études » accueilleront des éducateurs des pays étrangers choisis par les associations responsables, qui apporteront, sous la direction d'un animateur éprouvé, des témoignages et des suggestions nécessaires au développement d'un véritable sentiment de bonne volonté et de conciliation universelle. »

Quant aux questions soulevées par le deuxième sujet, il a été pris les décisions suivantes :

1. La F.I.A.I., désireuse de collaborer activement à l'œuvre de l'UNESCO (que le Dr Koo représentait au congrès) demandera d'être reconnue par cette institution.
2. Une coopération étroite est établie entre la F.I.A.I. et la F.I.P.E.S.O. (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel). Cette collaboration sera en particulier marquée par la coïncidence des dates et des lieux des congrès annuels des deux fédérations qui instituent un Comité de coordination et mettront chaque année à l'étude un sujet qui sera débattu en commun par les délégués réunis.

Cette décision nous paraît particulièrement opportune au moment où partout on réalise, on revendique l'accession pour tous aux études secondaires et supérieures et où l'enseignement des trois degrés tend heureusement à perdre son caractère de culture de classe pour ne former plus qu'un tout harmonieux au service du peuple tout entier. Les problèmes soulevés par cette orientation nouvelle des institutions d'éducation ouvrent un champ fécond à la collaboration amorcée à Edimbourg.

3. Par contre, le congrès se refuse à affilier la F.I.A.I. à la nouvelle association mondiale de la profession enseignante (W.F.T.P.) née l'an dernier à Endicott (U.S.A.) et dont les buts ni l'organisation ne nous donnent pour l'instant, de suffisantes garanties.
4. Notons encore la décision significative du congrès qui admet, sous contrôle, en qualité de membre, l'Association des maîtres allemands de zone britannique, représentée à Edimbourg par le collègue Träger, ennemi et victime du nazisme ; cette décision répond aux préoccupations exprimées dans la thèse No 1, ci-dessus rapportée.

Ainsi brièvement résumés, les résultats du congrès d'Edimbourg peuvent paraître bien maigres et pourraient créer chez nos collègues des doutes sur la vitalité et le désir d'action de la F.I.A.I. Une telle opinion pessimiste ne serait toutefois pas justifiée et nous voulons essayer d'expliquer les raisons de ce demi-échec.

Tout d'abord il y a eu la tradition rompue par la guerre et tous les bouleversements qui l'ont accompagnée et lui survivent. On rencontre beaucoup de visages nouveaux parmi les délégués et il faut le temps de se connaître, de se comprendre, de créer un climat de confiance.

Il y a la diversité des langues et la lourde servitude des traductions qui allongent et compliquent les débats.

Il y a le contrôle des devises qui interdit les transferts des cotisations d'un pays à l'autre et crée une situation financière extrêmement complexe.

Il y a surtout que depuis des années tout le poids de l'organisation pèse sur les épaules de notre admirable secrétaire Dumas, l'âme de la fédération et que, malgré son enthousiasme et sa capacité de travail et de désintéressement, cet homme ne peut, à lui seul, rendre d'un coup toute son activité à un organisme aussi lourd.

Il n'est par conséquent pas étonnant que les problèmes administra-

tifs aient pris une large place à Edimbourg et que les autres travaux en aient souffert.

Si donc nous ne rapportons rien de sensationnel de ce lointain voyage, nous avons par contre le sentiment que le congrès d'Edimbourg a créé les bases solides sur lesquelles la F.I.A.I. va pouvoir s'appuyer pour partir de l'avant vers la réalisation de son bel idéal.

Nous ne saurions clore ce bref compte rendu sans dire ici notre très vive reconnaissance à nos collègues écossais pour leur hospitalité magnifique et cordiale et sans leur apporter les vœux chaleureux de la S.P.R. pour la prospérité de leur belle association qui fête cette année le centenaire de sa fondation.

Nous voulons encore relever avec quelle émotion nous avons senti, dans les contacts noués avec nos collègues étrangers, la chaude sympathie dont jouit notre pays et particulièrement notre petite Romandie qui se trouve jouer, dans le cadre de la F.I.A.I., un rôle disproportionné à ses effectifs et probablement à ses mérites.

En effet, la S.P.R. a été désignée en qualité de membre du Bureau exécutif et son président appelé à siéger au Comité de coordination chargé de régler les rapports entre F.I.A.I. et F.I.P.E.S.O. D'autre part, c'est la Suisse qui, à nouveau, se voit désignée comme siège du congrès de 1948, lequel sera organisé en commun par le S.L.V. et la S.P.R. et se tiendra au milieu d'août, probablement à Interlaken.

Cette amitié si spontanée, cette confiance qu'on nous accorde, nous honorent et nous obligent. Nous avons besoin de regarder par-dessus nos montagnes et chercher la liaison avec nos collègues étrangers. Si nous pouvons leur être utiles, nous ne ferons que rendre une toute petite partie de l'enrichissement que nous procure le contact de ceux qui ont vécu une si terrible épreuve et qui ont su y puiser la force de demeurer optimistes et de croire plus fort à la valeur de notre profession dans l'œuvre d'édification d'un monde meilleur.

Le président S. P. R. : R. Michel

VAUD

LE STATUT EST SOUS TOIT

Chacun ayant pu suivre les débats dans la presse, le soussigné n'avait pas cru devoir se presser d'en écrire : le principal n'est-il pas de travailler ? Pourtant, parce qu'il s'agit d'un point d'histoire, et aussi parce que ce bout d'article nous permet de remercier nos amis, quelques lignes s'imposent.

Donc, le 9 juin 1947, après trois laborieux débats, le Grand Conseil a adopté le Statut des fonctions publiques qui régira le travail et le sort de cinq mille et quelques personnes dont un peu plus de deux mille dépendent du Département de l'instruction publique et des cultes. Tout ce monde avait été primitivement réparti en 19 classes, mais devant la difficulté d'un tel compartimentage, c'est en définitive 30 classes qui sont créées par la loi du 9 juin.

Bien que révolutionnaire en plusieurs de ses principes, ce n'est pas à ces derniers que l'on s'est achoppé mais à une question de sous — et il fallait bien s'y attendre et nous ne sommes pas le seul pays où l'on voit cela. Deux échelles étaient en présence : l'une soutenue par la majorité de la commission du Grand Conseil et par notre fédération ; l'autre, inférieure, défendue par le Conseil d'Etat. Au second débat, la première l'emporta de justesse. Mais comme l'urgence fut refusée, il fallut revenir une fois encore pour le troisième débat, malgré que les foins fussent commencés. Les députés campagnards, contrariés, l'avaient eux-mêmes voulu ainsi. Enfin, au troisième tour, et à l'appel nominal, « notre » échelle passa par 100 voix contre 82.

Ainsi, tout ce que contenait le projet, tout ce que les mandataires de la Fédération avaient revendiqué était accepté, à une exception près : l'allocation au mariage. A qui devons-nous ce magnifique résultat ? A *Me Margot*, dont les interventions furent très adroites ; à *Edmond Décorvet*, qui se dépensa sans compter, au rapporteur : *M. A. André*, syndic de Morges ; à MM. les députés *P. Noverraz*, *A. Syfrig*, *A. Burki*, *P. Oguey*, professeur, *M. Léderrey*, au président *G. Bridel* aussi sans doute, et j'en oublie. Mais il faut bien reconnaître en toute objectivité que nous avons eu la chance de posséder au Grand Conseil un bloc de gauche homogène. A tous, merci. Certes, nous ne demandions rien que de très raisonnable ; pourtant la nécessité de la revalorisation du traitement, et aussi de la fonction, n'est pas encore comprise de tous.

Dans sa séance du 30 juillet, le Conseil d'Etat a nommé membres de la Commission paritaire prévue à l'art. 101 de la loi sur le statut général des fonctions publiques cantonales MM. *A. Panchaud*, juge cantonal, à Lausanne ; *H. Zwahlen*, professeur, à Lausanne ; *R. Benoit*, député, à Lausanne ; *A. Oulevay*, député, à Morges ; *W. Dumauthioz*, député, à Vuitebœuf ; *A. Syfrig*, député, à Lausanne ; *F. Crot*, municipal, à Lausanne ; *A. Wulliamoz*, député, à Bercher ; *H. Meylan*, notaire, à Echallens ; *R. Antenen*, chef de service au Département de l'intérieur.

Membres suppléants : MM. *P. Oguey*, député, professeur, à Lausanne ; *A. Burki*, député, à Renens ; *M. Meylan*, député, à L'Orient ; *E. Paillard*, député, à Ste-Croix ; *A. Randin*, député, à Lausanne ; *Ch. Sollberger*, député, à Bex ; *A. Martin*, député, à Lausanne ; *Ch. Richard*, chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; *M. Caprez*, président du Tribunal du district de Lausanne ; *G. Rapp*, directeur des Gymnases cantonaux, à Lausanne.

Dans cette même séance, le gouvernement a pris acte de la désignation par les associations du personnel en tant que membres de la commission paritaire de MM. *M. Badan*, S.P.V. ; *F. Dufey*, Sté des employés des offices de poursuites et faillites ; *J. Duvoisin*, Sté de police cantonale, président section gendarmerie ; *B. Grivel*, président Sté des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud ; *J.J. Gaillard*, président de l'association des pasteurs de l'Eglise nationale vaudoise ; *C. Laurent*, président de l'association du personnel des services publics ; *C. Péneveyre*, membre du comité de l'association des sociétés de cantonniers ; *M. Post*,

membre du comité de la Sté vaudoise des maîtres secondaires ; *E. Décorvet*, président de la Fédération ; *A. Margot*, avocat, secrétaire de la Fédération. Suppléants : MM. *A. Chevalley*, S.P.V. ; *A. Reymond*, président section sûreté de la police cantonale ; *C. Freymond*, vice-président Sté des magistrats et fonctionnaires ; *R. de Perrot*, membre du comité de l'association des pasteurs ; *A. Guignet*, membre du comité de l'association du personnel des services publics ; *R. Amaudruz*, président de l'association des sociétés de cantonniers ; *J.P. Borle*, président Sté vaudoise des maîtres secondaires ; *M. Aviolat*, président Sté des employés des offices publics de l'Etat ; *G. Blanc*, président de la Sté vaudoise des conservateurs du registre foncier ; *G. Henny*, président de l'association des préposés des offices de poursuites et faillites.

Sont encore à désigner diverses commissions : du personnel, disciplinaire, etc., plus le chef de l'Office du personnel.

En terminant, j'aimerais remercier les collègues qui m'ont écrit leur contentement ; c'est très encourageant. Mais rendons à Marcel ce qui lui appartient : en ce qui concerne la S.P.V., c'est *Badan* qui a droit à vos félicitations pour sa défense du Statut. Et aussi, je me sens pressé de rendre publiquement hommage à nos collègues de l'enseignement secondaire : MM. *Borle*, *Post*, et tout spécialement à *M. Rossy*, maître à l'Ecole de Commerce, qui fut notre digne, vaillant et habile défenseur au sein de la commission extraparlamentaire.

A. Chevalley.

UN PASSAGE DIFFICILE

Il est des années du programme où l'école est pénible, pour les élèves, pour les parents, et pour les maîtres : nous pensons tout spécialement à la première du degré intermédiaire.

Les élèves nous viennent de 2e inférieure, sachant lire péniblement — ils n'ont que deux ans d'école primaire — n'ayant eu sous leur table, jusqu'à ce moment-là, que deux livres et deux ou trois cahiers. Et brusquement, du jour au lendemain, ils ont entre les mains sept ou huit livres et autant de cahiers. Bouffée d'orgueil au début, mais qui retombe vite !

Les exigences sont à ce point excessives, dans le programme de cette année, qu'un maître soucieux de le parcourir n'y arrivera qu'en éreintant ses élèves, sans leur laisser le temps de digérer, de voir, d'admirer et même de... souffler. Triste travail que le nôtre dans ces conditions, alors que nous devrions apprendre à nos gosses à écouter, à comprendre, et même à apprendre !

Vraiment, la « nouvelle marche d'escaliers » est un peu trop haute pour de si petites jambes qui risquent de se déformer à fournir un si grand effort ! Il serait bien temps que nous prenions exemple sur ce vigneron de Lavaux, que je connais bien, et qui répondait à son fils âgé de 9 ans, lorsque celui-ci demandait la permission de porter une brante vide : « Non, fiston, tu es encore trop petit ; cette brante est trop lourde pour toi. L'an prochain, tu seras plus fort : alors tu essayeras... »

R. G.

ÉCOLES NORMALES

A la suite des examens qui ont eu lieu du 30 juin au 5 juillet, les candidats suivants ont obtenu le brevet :

A. *Enseignement dans les classes de développement* : Mlles Métraux Lise, à Pully, Ogay Andrette, à Bussigny s. Morges, Pilloud Fernande, à Marchissy, Schmid Liliane, à Villars s. Yens, M. Péclard Hugues, à Lausanne.

B. *Enseignement dans les classes primaires* : Gindroz Anne-Marie au Mont s. Lausanne.

C. *Enseignement dans les classes semi-enfantines* : Mme Rapp-Randin Valentine, à Chailly s. Lausanne.

Le prix de l'Association vaudoise des Educateurs des arriérés a été décerné à Mlle Lise Métraux.

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE ET AU GYMNASSE DE JEUNES FILLES
DE LA VILLE DE LAUSANNE

La Direction des Ecoles nous communique :

On sait que tous les établissements officiels d'instruction du canton commencent l'année scolaire en avril sauf le Collège et le Gymnase classiques cantonaux, l'Ecole supérieure et le Gymnase de jeunes filles de Lausanne.

Cette situation présente de tels inconvénients que les autorités de la ville de Lausanne ont décidé de fixer désormais au printemps le début de l'année scolaire à l'Ecole supérieure et au Gymnase de jeunes filles.

Cette décision aura pour premier effet de décharger les classes primaires de 4^e actuellement encombrées pendant le trimestre d'été par les élèves qui ont l'intention d'entrer à l'Ecole supérieure en septembre.

Le passage d'une élève d'un établissement à un autre du canton en sera grandement facilité ; c'est tout particulièrement le cas des jeunes filles sortant des collèges communaux qui n'auront plus à attendre cinq mois depuis le moment où elles obtiennent leur certificat d'études secondaires et celui où elles peuvent entrer au Gymnase à Lausanne.

Enfin, celles qui désirent commencer à 16 ans leur formation professionnelle ne se verront plus contrainte de quitter l'Ecole supérieure à 3 mois seulement de la fin de leurs études secondaires pour entrer à l'Ecole normale, à l'Ecole de commerce ou en apprentissage.

Cette mesure entrera en vigueur dès le printemps 1948. L'année scolaire 1947-48 ne comportera donc que deux trimestres. Le programme sera allégé en conséquence. Les élèves se présentant au baccalauréat en 1948 auront toutefois une année pleine et passeront leurs examens en été.

Les autorités lausannoises sont convaincues que les avantages d'ordre général qui résulteront de l'introduction du début de la scolarité au printemps compenseront les quelques inconvénients inévitables, et momentanés pour la plupart, qu'engendrera le nouveau régime.

**ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE
DES MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le samedi 6 septembre 1947, à l'Ecole Normale, à 14 h. précises.

Ordre du jour :

1. Partie administrative.
2. Conférence de M. le Dr Bovet, privat docent à la Faculté de médecine : « Cet enfant est-il arriéré ? »
3. Tout pour la broderie, exposition et démonstration.

GENÈVE

† **A. Otramare.** — M. le professeur A. Otramare, ancien conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, vient de mourir subitement. Nous reviendrons sur la carrière du défunt qui a joué un grand rôle dans notre vie genevoise.

O. S. L.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1946-47 ET REGARDS VERS L'AVENIR.

L'Oeuvre suisse de lecture se fait de plus en plus connaître chez nous. Telle est la constatation qui nous réjouit, car c'est un bien pour nos gosses, à n'en pas douter.

D'aucuns s'étonneront que nous en parlions dans la chronique de l'U. I. G. C'est que l'O. S. L. à Genève, est patronnée par l'U. I. G. qui y délègue ses représentants.

Voici donc les résultats du dernier exercice : nous avons vendu 6852 brochures et 8 volumes représentant une somme de Fr. 3 440.15. Nous avons, d'autre part, distribué 1139 brochures gratuites au prorata des brochures vendues dans chaque école. Ces brochures sont destinées à la propagande, aux bibliothèques de classes, aux récompenses, ceci selon le bon plaisir du (ou de la) collègue chargé de la vente.

Nous avons naturellement payé toutes nos commandes à la centrale suisse O. S. L., commandes qui se chiffrent par le montant de Fr. 3 136.07. Les comptes ont été vérifiés cette année par M. Gaudin et M. Lagier.

La situation actuelle est la suivante :

| | |
|----------------------------|------------|
| Au compte de chèques | Fr. 78.98 |
| En caisse | Fr. 169.96 |
| Marchandises (grosso modo) | Fr. 100.— |

Ces sommes vont nous permettre, en automne, de lancer tout d'abord une nouvelle vente, et de procéder à une réorganisation (très nécessaire !) de la centrale genevoise. Nous avons travaillé jusqu'à maintenant avec du matériel d'emprunt, devenu insuffisant. Nous allons faire faire une armoire adéquate pour nos réserves de brochures et la comptabilité va être reprise à la façon américaine. Les brochures gra-

tuites seront données en même temps que les commandes. Par circulaire et par l'*Educateur*, chacun sera informé, en octobre, de la nouvelle organisation des ventes.

D'autre part, à côté de la centrale de vente, il va être créé une commission chargée de la recherche de manuscrits et de l'examen de ceux-ci, pour les proposer ensuite à la centrale suisse. Qui s'intéresserait à ce travail ?

Nous remercions tous les collègues de la peine qu'ils ont prise à nous seconder et à vendre les brochures dans leurs bâtiments. Nous souhaitons qu'ils continuent leur collaboration.

Nous souhaitons aussi que la vente se développe encore plus, car, avouons-le : Que représentent 6800 brochures pour le nombre de nos élèves ? Pas même une par enfant ! Et combien pourrait-on par contre compter de lectures moins bonnes, petits journaux illustrés sans valeur et déformant l'imagination de nos gosses ? A chacun de juger ! Pour notre part, nous sommes persuadés qu'il nous faut lutter contre la mauvaise littérature mise à la portée de nos enfants. L'O.S.L. est une aide à cette lutte, et c'est pourquoi nous serions heureux de recevoir l'avis de nos collègues quant à la valeur des brochures, l'accueil qui leur est fait, etc.

Toute correspondance doit être envoyée à la Centrale genevoise O. S. L., Ecole du Mail.

J.-J. Dessoulavy.

THÉÂTRE DE LA COMÉDIE

Saison 1947-48

Si dix abonnements au moins sont souscrits par les collègues pour la saison 1947-48, l'administration de la Comédie les offre aux conditions suivantes :

| | | | |
|--------------------|----------|----------------|----------|
| Rez-de-chaussée : | | 2e galerie : | |
| Orchestre-fauteuil | Fr. 80.— | Cordon | Fr. 54.— |
| Stalle de parterre | 65.— | Autres rangs | 40.— |
| Parterre | 54.— | Amphithéâtre : | |
| 1re galerie : | | Premier | 33.— |
| Cordon | 65.— | Deuxième | 19.50 |
| Autres rangs-loges | 60.— | Troisième | 16.50 |

Ces abonnements, valables pour 20 spectacles, sont répartis en deux séries :

Série C, valable le vendredi soir.

Série D, valable le dimanche soir.

Les membres qui étaient déjà abonnés l'an dernier et qui désiraient, cette saison, conserver leurs anciennes places, sont priés d'écrire à la Comédie jusqu'au 4 septembre, en indiquant le No de leurs places.

La location elle-même sera ouverte à la Comédie du 3 au 4 septembre pour les anciens abonnés, à partir du 5 septembre pour les nouveaux abonnés.

Tous les collègues qui s'inscriront pour la saison 1947-48 voudront bien m'en informer.

A. Neuenschwander, président.

NEUCHÂTEL

LA RÉFORME DE NOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

(suite)

Deux articles précédents¹ mettaient en parallèle le plan de réforme proposé par la S.P.N. et le projet du département élaboré par M. Laurent Pauli, directeur de l'École normale cantonale. La comparaison des deux conceptions montre la parfaite concordance de vues quant au sens et à l'étendue de cette réforme.

Sur un seul point de projet S.P.N. n'a pas reçu l'approbation officielle. Tandis que nous proposons l'une des trois maturités fédérales comme titre reconnu pour l'admission au Séminaire de pédagogie (école professionnelle unique), le projet du département prévoyait la résurrection des sections pédagogiques dans l'enseignement gymnasial et la délivrance d'un bachot de type nouveau dont la valeur serait reconnue par l'Université. Ce diplôme donnera accès aux mêmes Facultés que celles où peuvent s'inscrire aujourd'hui les porteurs du brevet de connaissance, mais la préparation culturelle des étudiants sera meilleure et c'est là l'essentiel. Il faut reconnaître en outre que la création de sections pédagogiques dans l'enseignement gymnasial permettra de sauvegarder les exigences artistiques de notre formation professionnelle (musique et dessin), ce qui n'est pas un mince avantage.

A ce sujet encore, ceux qui ont entendu l'exposé de M. Pauli sur la réforme envisagée — le sujet a été traité devant plusieurs sections — ont retenu l'assurance formelle que le diplôme délivré ne sera pas un titre déprécié et que dans les disciplines principales (français et mathématiques) les exigences seront égales à celles qu'on impose aux élèves des sections littéraires.

Dans l'ensemble notre S.P.N. a donc tout lieu d'être très satisfaite du projet de réforme proposé. Si les réalisations tiennent les promesses du présent, un énorme progrès aura été réalisé dont les bienfaits se feront sentir dans les prochaines générations d'écoliers.

C'est ce qu'ont bien compris les membres de la Commission S.P.N. convoqués au Château par les soins du département en janvier dernier pour donner leur avis sur le plan de réforme élaboré par M. Pauli. En présence des représentants du département, des directeurs d'écoles primaires et normales des délégués de la V.P.O.D., ils ont tenu à laisser par écrit à M. le chef du département et à M. Pauli l'expression de leur satisfaction en ces termes :

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Monsieur le directeur de l'École normale cantonale,

La réforme de l'enseignement normal a suscité dans nos milieux pédagogiques un intérêt n'ayant d'égal que l'espoir d'une libération de toutes les hypothèques qui pèsent aujourd'hui, non seulement sur le corps enseignant primaire, mais, à travers lui, sur l'école primaire même, à laquelle on dispute âprement une 9^e année d'études.

¹ Voir Bulletins Nos 8 et 11.

Depuis que la S.P.N. a déposé entre vos mains, Monsieur le Conseiller d'Etat, son projet de réorganisation de l'enseignement normal, les événements ont apporté des arguments nouveaux à la thèse que nous avons défendue.

Les feux convergents d'une critique qui n'est pas toujours objective, encore moins charitable, concentrent actuellement sur nos positions des batteries où nous ne reconnaissons plus ceux qui se disent nos amis, de ceux qui se déclarent ouvertement nos adversaires.

Qu'il nous soit permis de signaler ici la dernière salve meurtrière tirée par le journal « Curieux », le 16 janvier. Dans un article intitulé *L'école primaire ou le nivellement par le bas*, l'auteur, Aldo Dami, après avoir analysé les défauts de l'enseignement primaire genevois, conclut en ces termes : « Un peuple de régents et de syndics est un peuple sans génie. L'école primaire était le chef-d'œuvre de la Suisse ; craignons qu'on ne fasse de la Suisse le chef-d'œuvre de l'école primaire. »

Voilà un slogan tout trouvé pour qui penserait encore que le peuple a l'école qu'il mérite. Mais, lorsque ce journaliste, peut-être pétri de bonnes intentions, oppose les civilisations méridionales à la structure sociale avancée des Scandinaves, lorsqu'il écrit, pour nous faire sentir notre misère spirituelle, que « six millions de Grecs, même aujourd'hui, donnent au monde deux fois plus de génies que six millions de Scandinaves », il se trompe ou il nous trompe, parce qu'il oublie de jeter préalablement un regard sur la nature de notre économie, de notre politique, de notre existence.

Ce que l'agriculteur suisse arrache péniblement à un sol ingrat, ce n'est pas le produit de cultures audacieuses que les plans d'une armée d'ingénieurs agronomes pourraient varier à bien plaisir. C'est plus exactement, dans notre Jura surtout, une herbe modeste, mais parfumée, que les bras des paysans doivent fumer, faner et serrer en grange, au prix d'un labeur patient et d'un bon sens pratique ouvert aux progrès d'une technique que circonscrivent inéluctablement les conditions géographiques.

N'en est-il pas de même dans le secteur industriel et la qualité de nos produits ne porte-t-elle pas l'empreinte d'une bienfaisance où la main-d'œuvre ouvrière compte au moins autant de mérite que la création mécanique de l'ingénieur ?

Notre édifice politique, incontestablement dépouillé de hardiesse et d'envol, s'est constitué, affirmé et maintenu par la solidité d'assises qui plongent et se ramifient dans les couches nourricières du peuple.

Pareillement enfin, contre les moyens perfectionnés de la guerre, nous sommes convaincus — et la Résistance française l'a prouvé — que le salut du pays dépend davantage aujourd'hui de l'équipement intellectuel et moral du soldat-citoyen que de la science du stratège.

Ceci rappelé, vous devinez, Monsieur le Conseiller d'Etat, avec quel plaisir nous avons pris connaissance d'un rapport dont l'introduction raffermi nos convictions et souligne sans équivoque les valeurs les plus élevées de notre mission sociale.

L'auteur du projet qu'a fait sien le département, après avoir signalé

d'une manière perspicace et catégorique les défauts d'un vêtement ridiculement anachronique, esquisse d'un trait précis un habit de belle coupe, là où la S.P.N. ne proposait qu'un modeste « sur mesure ».

Le modèle offert s'inspire des créations les plus modernes et en retient le meilleur. Il est ample, confortable, et si le coupeur veut bien achever son travail en surveillant la façon, la petite main — c'est encore important —, les aînés que nous sommes seront légitimement fiers de baptiser la première volée de ces collègues dernière mode !

La S.P.N. constate avec reconnaissance que le projet du département exauce ses vœux, en séparant dorénavant la formation culturelle et la formation professionnelle, dont le mélange hybride entache d'impuissance la préparation actuelle de notre corps enseignant.

On revalorise la première en décernant aux futurs instituteurs et institutrices un titre d'humanisme équivalent à celui qu'on réservait, jusqu'ici, aux futurs médecins, avocats ou pasteurs. Et rien n'empêchera donc celui qui se sent très tôt le goût des spécialisations de devenir professeur, sans à coup dans ses études, comme rien non plus ne fera obstacle au théologien repentant qui désire bifurquer à temps sur la voie de l'éducation laïque.

Avec une vue large des exigences professionnelles modernes, en matière pédagogique et psychologique, le rapporteur prévoit deux ans d'études² là où, par souci d'économies, nous n'avions proposé qu'un an et demi. Le corps enseignant ne se plaindra certes pas de voir ses espoirs comblés au delà de son attente.

La même hauteur de vue réalise nos vœux en ce qui concerne les classes d'application. Les présentes conditions démographiques et urbaines à Neuchâtel sont des plus favorables pour équiper et peupler ce nouveau bâtiment de l'Ecole normale cantonale.

Puisse ceux qui auront le bonheur d'y préparer leur carrière, enrichis d'un savoir efficient, guidés par l'expérience des meilleurs d'entre nous et conscients de la beauté de cette vocation dont la générosité du projet reçu nous découvre toute la responsabilité, puisse cette jeunesse de demain travailler dans la joie à l'avènement d'un monde meilleur.

Les promesses que nous donnons aujourd'hui le département et le directeur de l'Ecole normale cantonale rénovée nous laissent confiants et déjà reconnaissants quant aux réalisations de demain, pour lesquelles nous formons les vœux les plus chers. »

De cette séance du 31 janvier, les délégués de la S.P.N. ont encore emporté deux sujets de vive satisfaction, à la suite des déclarations faites par M. le chef du département.

Le premier, c'est de savoir qu'on voue aux candidats de l'Ecole normale de Neuchâtel issu de familles modestes une sollicitude particulière et que l'accès à la carrière pédagogique sera rendu plus engageant par une rétribution modeste dès le troisième semestre d'études.

Le second, c'est de savoir que la S.P.N. sera conviée à collaborer aux travaux de la commission chargée de la mise au point du projet de

² Notre première interprétation de la durée des études est fautive et la durée des études professionnelles est de trois semestres.

réforme. Le soussigné, à qui vient d'échoir l'honneur de représenter la société au sein de cette commission, mettra le meilleur de ses aptitudes et de son expérience à représenter dignement ses collègues.

On sait enfin que la réforme est déjà entrée dans la phase des réalisations partielles avec la nomination d'un directeur pédagogique de l'Ecole normale cantonale en la personne de M. Adolphe Ischer.

Tous ceux qui connaissent l'ex-directeur des écoles du Locle — et quel membre de la S.P.N. ne connaît sa sympathique collaboration aux séances de nos sections — se réjouiront à l'idée que la préparation pédagogique de nos futurs collègues est entre les mains d'un ancien instituteur encore regretté dans ce village des Petits-Ponts où il forma plusieurs volées d'élèves.

M. Calame.

† **Edouard Darbre.** Ils nous quittent l'un après l'autre, ces vieux instituteurs de village, ces hommes qui, ayant accompli dans le même milieu toute une longue carrière, y sont devenus une pièce maîtresse, le pivot quasi indispensable de la vie locale.

Obligés par la modicité de leur salaire de chercher d'autres occupations, ils se sont révélés actifs, capables et consciencieux. Sans pour cela négliger leur classe, ils ont prouvé leur maîtrise et se sont attiré la considération et la confiance de chacun.

Edouard Darbre était de ceux-là. Il s'en est allé subitement, alors qu'on croyait encore pouvoir compter sur lui. Il fut un bon collègue, un membre fidèle de la S. P. V. Et nous nous associons aux lignes suivantes que lui consacre le « Courrier du Val-de-Travers » :

« Ce départ creuse un vide profond dans le village de Môtiers où M. Edouard Darbre était venu se fixer le 4 octobre 1897 comme instituteur. Il y remplit une très belle carrière de 44 années, puisque c'est le 12 avril 1941 qu'il prit sa retraite, après avoir vu passer dans sa classe les trois-quarts de la population du village.

» Ayant toujours voué un soin vigilant aux affaires publiques, il fut appelé à faire partie du Conseil communal dès qu'il fut libéré de l'enseignement et depuis plusieurs années il assumait les charges de président de Commune et de chef du dicastère des finances. Son rôle dans de nombreuses institutions fut considérable, qu'il s'agisse du domaine communal, cantonal ou fédéral et la liste serait longue des œuvres auxquelles il se dévoua sans se lasser...

» On ne saurait oublier de rappeler que M. Edouard Darbre fut toujours un fervent de la cause de la gymnastique ; il fut même pendant plusieurs années président central suisse de la Société fédérale de Gymnastique, dont il était membre d'honneur.

» Dans toutes ses diverses activités, M. Edouard Darbre avait su inspirer le respect et la confiance et ses avis étaient toujours appréciés.

» C'est donc non seulement son village, mais aussi le pays neuchâtois qui perdent avec M. Edouard Darbre un citoyen éclairé et dévoué.

» Dans le deuil qui la frappe si brusquement, nous prions sa famille de trouver ici l'expression de notre sincère sympathie.»

S. Z.

COMMUNIQUÉS**MACOLIN !****Ecole fédérale de gymnastique et de sports**

Ce nom ne vous dit peut-être rien.

Il commence pourtant à prendre cette sonorité qu'ont les noms aimés ou respectés. Et Macolin commence à symboliser les vertus que condensaient les Grecs dans leur « *Mens sana in corpore sano* ». Pour ceux qui en reviennent, Macolin sonne déjà, plein de beauté, de lumière, de force et de chants !

Enfin le flirt, partout ébauché, de l'éducation du caractère et de l'éducation du muscle s'est transformé en un mariage au plus heureux avenir. Enfin une équipe d'hommes dirige la formation physique de notre jeunesse, dans les voies supérieures où l'esprit ordonne au muscle — sus au muscle tyran ! — où le beau jeu est de rigueur — quoi qu'il en coûte — où le travail s'accomplit pour lui-même et non pour la performance.

A Macolin, on parle de Dieu, de la foi, du métier, de la famille. On lutte pour le samedi aux sports, pour le dimanche sanctifié et à la famille. On lutte contre la puissance financière exagérée que représente les foules, contre l'abus, d'où qu'il vienne ; trop de gens, par exemple, suivent tous les matches, toutes les manifestations sportives, qui ne font plus, eux-mêmes, une heure d'exercice par semaine ; l'enthousiasme frénétique des gosses et... des moins gosses, le vilain esprit partisan dont le dernier match de football Suisse-Angleterre donna un triste spectacle : les joueurs Anglais sont bloqués sur le terrain par la foule, qui les ignore mais porte les Suisses en triomphe (match nul !).

Macolin ignore la discipline militaire, les uniformes, les garde-à-vous, les « Mon major », et les appels-corvées interminables. On y dort dans des lits ; on y mange dans des assiettes, mieux qu'au restaurant. La marche et la course à travers bois et forêts précèdent tout autre exercice.

La décentralisation des terrains, places de sauts, de lancers, future piscine, chalets d'habitation, halles de gymnastique, etc., représente un triomphe de l'esprit fédératif et particulariste cher à notre pays.

Macolin rappelle, chaque matin, face au Plateau et aux Alpes, les devoirs primordiaux du sportif. Il y est lu une vérité de Pestalozzi ou d'un autre grand homme que l'on commente brièvement. C'est le mot d'ordre du jour, qui d'emblée rappelle l'ordre des choses : d'abord mens sana...

A Macolin, on discute les opinions les plus diverses, on respecte tous les avis, on encourage toutes les suggestions constructives.

Macolin s'efforce d'insuffler à tous le sens de la mesure — en tout — de la compréhension et du respect mutuel — d'homme à homme, de sport à sport, de nation à nation — enfin, l'amour de la nature et de notre pays. Ecole de santé physique, de santé morale, de santé civique.

Macolin, école de culture physique, a l'immense mérite de posséder le ferment de vie qui élève cœur et âme.

Du nouveau !**SEMAINE ROMANDE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE***Lausanne 20-25 octobre 1947*

Il y a quelque temps déjà que le Comité de la Société vaudoise de travail manuel caresse le projet de créer, à Lausanne, une « Semaine romande de pédagogie pratique ». Il n'est pas question, bien entendu, de chercher à faire de la concurrence aux cours normaux suisses, auxquels nous souhaitons toujours le plus grand succès et le plus de participants possible.

Mais chacun connaît les difficultés que rencontrent certains collègues à se rendre à ces cours souvent fort éloignés : frais de voyage, frais de pension, finances de cours, subsides généralement insuffisants à couvrir ces dépenses ; pour les collègues de la campagne, difficulté de se trouver un remplaçant, impossibilité de s'absenter pour une durée de 2, 3, 4 semaines, etc.

Le but de la S.V.T.M. est donc de mettre à la portée de tout instituteur romand la possibilité de passer sur les rives du Léman une lumineuse semaine d'automne, tout en se perfectionnant à peu de frais dans telle ou telle technique, dans telle ou telle branche d'enseignement. Heures de travail fructueux, suivies d'agréable détente.

Cours prévus :

1. Cartonnage léger.
2. Cartonnage perfectionnement.
3. Travaux sur bois et métal léger pour classes ne disposant pas de matériel spécial.
4. Fabrication d'appareils pour l'enseignement des sciences.
5. Dessin au tableau noir, techniques diverses.
6. Imprimerie à l'école.
7. Histoire.

Horaires des cours : 8 h. - 12 h. 14 h. - 17 h.

Divertissements : En cours de semaine, des conférences d'ordre psychologique, historique ou scientifique, un récital de violoncelle, une excursion et une soirée familière permettront aux participants venus de toute la Suisse romande de faire la connaissance d'un nouveau coin de terre et de se retremper dans une atmosphère de saine et joyeuse cordialité.

J. C.

Placement : Je suis une institutrice argovienne. J'ai 22 ans et je désire passer mes vacances d'automne (du 22 septembre au 10 octobre) en Suisse française, de préférence dans une famille d'instituteur afin que je puisse rafraîchir mes connaissances en français. Veuillez avoir l'obligeance d'adresser les offres à M. Burkhardt, Strengelbach (Argovie).

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonceurs de votre organe corporatif.

LE
CHANSONNIER
ROMAND

DE LA SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE CHANT

Recueil de chœurs d'hommes a cappella

a été publié chez

FŒTISCH FRÈRES S. A., ÉDITEURS, LAUSANNE

INSTITUT JAQUES DALCROZE - GENÈVE - SEULE ÉCOLE EN SUISSE
DÉLIVRANT LES DIPLOMES

Direction : E. Jaques-Dalcroze

Education physique et musicale complète

Rythmique : Plastique — Technique corporelle

Musique : Solfège — Improvisation, etc.

Cours pour professionnels : Préparation aux certificats et diplômes

Cours pour amateurs adultes et enfants

Ouverture des cours : 15 septembre

Pour renseignements s'adresser au Secrétariat, 44, Terrassière, Genève



PARFAITEMENT MADAME...

ILS SONT SAVOUREUX AUTANT QUE
NUTRITIFS, LES DÉLICIEUX FROMAGES

PETIT NÈGRE „SPÉCIAL“

3/4 GRAS

Bibliothèques scolaires !

Grand choix de livres
pour enfants

Ouvrages classiques

Demandez la liste de la collection
des « Chefs - d'oeuvre »

Le volume broché 1.90

Grands Magasins

INNOVATION S. A.

LAUSANNE

Ecole de sténographie et dactylographie

32, rue Industrielle Téléphone 6 25 40

MONTREUX

OUVERTURE DES COURS

Trimestriels, semestriels :
1er octobre

Direction : Mme A. BLANC



Salles pour
banquets
et sociétés
Stamm S P V

A. Fehr
& G. Eisenwein

auxilia Ecole de perfectionnement

accessible à toute jeune fille, donne à chacune la possibilité de parfaire son instruction selon ses capacités, ambiance sympathique. Situations assurées comme éducatrices ou aides sociales.

Début de l'année scolaire : 18 septembre 1947

Mme S. R. Cuendet, directrice

Avenue Tissot 16

LAUSANNE

Tél. 3.42.18

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c



*Un personnel stylé
Un matériel impeccable*

**FUNÉRAILLES
DE TOUTES CLASSES ET DE
TOUTES CONFESSIONS**

Pompes funèbres

CH. BURKY S. A.

P. F. Nouvelles

Maison fondée en 1889

Fournisseur attitré de la S. P. V.

Lausanne

St-Laurent 12

Tél. 2 38 68 - 2 38 69



RESTAURANT SANS ALCOOL DE PLAINPALAIS

6, rue de Saussure (Anc. Taverne)
A côté du Bâtiment électoral
Genève

Tél. 5 05 33 *Mme Vve Jorrod, propr.*

*Menus soignés - Service à la carte
Prix modérés*

LE CONSOMMATEUR
soucieux de ses **INTÉRÊTS** fait
ses **ACHATS** à la
COOPÉRATIVE

MONTREUX, 6 septembre 1947

396
LXXXIII^e année — N^o 31

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.

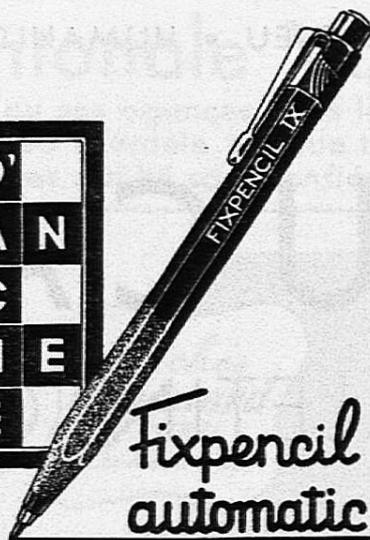
Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



*Fixpencil
automatic*

TOILERIES - TROUSSEaux

100 % pur

Envois d'échantillons sur demande

André Goetschel St.-François 12 bis - LAUSANNE
Téléphone 2 06 11



SOCIÉTÉ VINICOLE DE PERROY
SOCIÉTÉ ANONYME

vous offre ses spécialités de vins en bouteilles

Château de Féchy

Château de Perroy

Château du Mont

Clos du couvent du Mont